LE LOISIR ACCESSIBLE : UN DROIT POUR TOUS

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

GUIDE POUR L'ANALYSE DE L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR

Cadre de référence pour l'accessibilité au loisir

Ce document est le résultat de travaux réalisés en partenariat au sein de

L'ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS EN ÉCONOMIE SOCIALE (ARUC-ÉS)
dans le cadre du Chantier d'activités partenariales Loisir et tourisme social
Université du Québec à Montréal
C. P. 8888, Succ. Centre-Ville
Montréal, Québec H3C 3P8
Tél. : 514 987-3000, poste 2574
Téléc. : 514 987-6913
Courriel : aruc-es@uqam.ca
Site Internet : www.aruc-es.uqam.ca

grâce à la contribution financière :

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

L'édition du document est rendue possible grâce au

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR
4545, av. Pierre-De Coubertin, C. P. 1000, Succ. M
Montréal, Québec H1V 3R2
Tél. : 514 252-3132
Téléc. : 514 252.30.24
Courriel : infocql@loisirquebec.com
Site Internet : www.loisirquebec.com

et la collaboration de

L'ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS EN ÉCONOMIE SOCIALE (ARUC-ÉS)

ISBN : 2-922551-65-2
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, octobre 2007
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, octobre 2007

Préambule

> ***« Faire du citoyen le centre et la priorité d'une politique du loisir, c'est tirer les conséquences les plus évidentes de nos propos sur la nature même de l'expérience du loisir. »***
> *(Gouvernement du Québec, 1979 : 32)*

Depuis l'adoption de la première politique du loisir au Québec en 1979, la personne est au cœur des préoccupations des décideurs et des gestionnaires de service du loisir public. Cette préoccupation nous force à nous questionner sur la valeur réelle de l'accessibilité pour tous les membres de nos communautés. Rendre accessible le loisir suppose donc, entre autres :

- la possibilité d'accéder à une activité, à un lieu de pratique, à un équipement;
- la capacité de comprendre et de pratiquer;
- la qualité de la mise en relation et de l'échange.

L'accessibilité renvoie aussi à l'égalité des chances, à la notion du droit défini comme la faculté d'accomplir ou non quelque chose ou de l'exiger d'autrui, en vertu de règles reconnues. Elle se mesure par le maillon le plus faible; elle est qualifiée d'universelle lorsqu'il est possible pour n'importe quelle personne d'accéder, de pratiquer, d'échanger de façon équivalente mais, dans les faits, elle exige souvent des mesures spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes d'une partie de la population.

L'accessibilité est sans doute la valeur qui caractérise le plus le loisir public dans une société démocratique. Au Québec, la mission d'accessibilité au loisir public est inscrite dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002. Cette dernière stipule clairement à l'article 8, aux points 4 et 6, que les actions liées à la prévention de la pauvreté et à l'exclusion sociale doivent « favoriser, pour les personnes en situation de pauvreté, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports » en plus de *« soutenir les actions bénévoles et communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté. »* [1]

---

1 Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *L.R.Q.*, c.L-7, article 8

Avant-propos

Le projet de grille d'analyse de l'accessibilité au loisir, lequel a servi d'outil de travail lors du Forum québécois du loisir 2005, constitue le cadre de référence pour l'analyse de l'accessibilité au loisir. Les participants ont été invités à se l'approprier et à proposer des ajouts et des modifications, même après l'événement.

Il fut élaboré au sein du chantier d'activités partenariales en loisir et tourisme social de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS), sous la responsabilité de Louis Jolin, professeur au département d'études urbaines et touristiques, École des sciences de la gestion (ESG) de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), avec la collaboration, à la recherche et à la rédaction, de Mehdi Driss, étudiant à la maîtrise en gestion et planification du tourisme et de Marie-Ève Lépine, agente de recherche à l'École des Sciences de la gestion de l'UQÀM, ainsi que des membres du comité d'orientation du Forum 2005.

Le comité d'orientation, sous la coordination de Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement au Conseil québécois du loisir, était composé de professeurs et de professionnels du loisir : Jean-Luc Bessette, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Lynda Binhas, Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC); Daniel Caron, directeur général du Conseil québécois du loisir; Mario Chamberland, Loisir et Sport Montérégie; Dany Gilbert, ministère de la Culture et des Communications; Louis Jean, Association des camps du Québec; Steeve Martel, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; Jocelyn Morier, Cégep du Vieux Montréal, Pierre Morin, consultant, milieu municipal; Michel Nolin, Département des sciences du loisir et de la communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières.

Les données statistiques et factuelles, telles les tendances qui y sont énoncées, ne sont présentées qu'à titre d'exemples pour concrétiser l'un ou l'autre des paramètres de la grille. Elles n'ont pas prétention à l'exhaustivité. Une mise à jour des données a été effectuée au début de l'été 2007. Par ailleurs, comme les indicateurs de réalisation et les questions posées constituent uniquement des pistes de réflexions, nous encourageons les utilisateurs à les enrichir en fonction de leur contexte.

Table des matières

AVANT-PROPOS 2

1. PRÉSENTATION DES CONCEPTS 4
- 1.1 Deux définitions du loisir 4
- 1.2 Le loisir : un droit reconnu 4
- 1.3 L'accessibilité au loisir 5

2. LES VECTEURS DE L'ACCESSIBILITÉ 8
- 2.1 Le vecteur temporel 9
- 2.2 Le vecteur spatial 12
- 2.3 Le vecteur économique 14
- 2.4 Le vecteur culturel 16

3. LES PERSONNES REJOINTES 18
- 3.1 Vues sous l'angle du vecteur temporel 18
- 3.2 Vues sous l'angle du vecteur spatial 19
- 3.3 Vues sous l'angle du vecteur économique 21
- 3.4 Vues sous l'angle du vecteur culturel 22

4. LES OBJETS DE L'ACCESSIBILITÉ 25
- 4.1 Le territoire 25
- 4.2 Les services 27
- 4.3 L'information 29
- 4.4 Les activités 31
- 4.5 Les équipements 33

5. LES MODES D'INTERVENTION FAVORISANT L'ACCESSIBILITÉ 35
- 5.1 La politique 35
- 5.2 La gestion du service 37
- 5.3 L'animation 39
- 5.4 La tarification des services 41
- 5.5 La communication 43

ANNEXE 1 L'ENVIRONNEMENT : CONDITIONS PRÉALABLES 45

1. Présentation des concepts

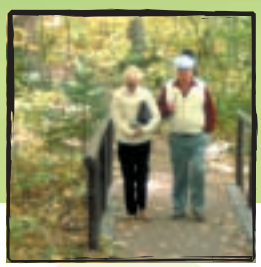

1.1 Deux définitions du loisir

Dans la planification stratégique 2003-2008, le Conseil québécois du loisir retient les deux définitions suivantes pour le loisir :

« ... la notion de loisir comprend trois dimensions : temps libre, activités et liberté de choix. Le temps libre est le temps dont dispose une personne après s'être acquittée de ses obligations personnelles, familiales, sociales et civiques. Les activités réfèrent à la participation active d'une personne à l'une ou l'autre forme de loisir... Quant à la liberté de choix, elle est sous-jacente à la possibilité qu'a une personne de pratiquer des activités qui lui plaisent et qui répondent à ses besoins de détente, de repos, de divertissement ou de développement selon ses goûts, habiletés, aspirations ou ambitions. » [2]

« Une zone privilégiée de l'existence humaine où chaque personne peut, selon ses moyens économiques, ses goûts, talents et aspirations, déterminer l'usage de son temps libre et y insérer ses choix personnels des plaisirs et satisfactions qu'elle attend de la vie. En ce sens, les loisirs, au pluriel, sont chacun à sa façon des instruments polyvalents au service d'une quête de valeurs qui n'a de cesse tout au long de la vie. Le loisir au singulier pour sa part, est le terme-souche fédérateur de cet ensemble de moyens de développement et d'épanouissement de la réalité humaine. Il représente au départ un champ de possibilités susceptibles de se concrétiser lorsque pris en charge par les individus, les groupes ou les collectivités qui lui reconnaissent un rôle important dans l'amélioration de leur qualité de vie... » [3]

---

2 Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et Régions, *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport - Pour un partenariat renouvelé,* 1997.

3 Association québécoise du loisir municipal - Laboratoire en loisir et vie communautaire, *Le loisir public au Québec, Une vision moderne,* Presses de l'Université du Québec, 2001.

1.2 Le loisir : un droit reconnu

La Déclaration universelle des droits de l'homme
Article 24 : *« Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques. »* [4]

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
Article 7, alinéa d : *« Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment : le repos, les loisirs, la limitation raisonnable de la durée du travail et les congés payés périodiques, ainsi que la rémunération des jours fériés. »* [5]

La Charte internationale pour le loisir
Article 1 : *« Toute personne a un droit humain élémentaire à des activités de loisir qui sont en harmonie avec les normes et les valeurs sociales de sa société. Tous les gouvernements sont obligés de reconnaître et de protéger ce droit de leurs citoyens. »* [6]

La Loi canadienne sur les droits de la personne
Inspiré de l'article 2 : *« Tous ont droit, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement. »* [7]

Le Code mondial d'éthique du tourisme
Article 7, alinéa 2 : *« Le droit au tourisme pour tous doit être regardé comme le corollaire de celui au repos et aux loisirs, et notamment du droit à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques, garanti par l'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 7.d du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. » Alinéa 3 : « Le tourisme social, et notamment le tourisme associatif, qui permet l'accès du plus grand nombre aux loisirs, aux voyages et aux vacances, doit être développé avec l'appui des autorités publiques. » Alinéa 4 : « Le tourisme des familles, des jeunes et des étudiants, des personnes âgées et des handicapés doit être encouragé et facilité. »* [8]

Déclaration nationale sur les loisirs, 1987
« Le loisir est un service social au même titre que la santé et l'éducation et ses finalités sont : l'appui au développement individuel et communautaire et l'amélioration de la qualité de vie et du fonctionnement de la société. » [9]

---

4 Organisation des Nations unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme,* www.un.org, site consulté le 20 juin 2007.
5 Haut commissariat des droits de l'Homme, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,* www.ohchr.org, site consulté le 20 juin 2007.
6 World Leisure, *Charter For Leisure*, www.worldleisure.org, site consulté le 20 juin 2007.
7 Commission canadienne des droits de la personne, www.chrc-ccdp.ca, site consulté le 20 juin 2007.
8 Organisation mondiale du tourisme, *Code mondial d'éthique du tourisme*, www.world-tourism.org, site consulté le 20 juin 2007.
9 Ministère des Affaires municipales et Régions, *Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport - Pour un partenariat renouvelé*, 1997.

1.3 L'accessibilité au loisir

Selon le *Larousse*, l'accessibilité signifie le caractère de ce qui est accessible, c'est-à-dire qui peut être atteint, abordé, dont on peut s'approcher, mais aussi que l'on peut comprendre, qui est intelligible. Seul, l'accès proprement dit n'est pas suffisant. Être accessible, c'est aussi permettre son utilisation et, dans le cas du loisir, sa pratique « car rien ne sert d'accéder, si on ne peut l'utiliser ». [10]

Certains géographes définissent l'accessibilité non pas uniquement en fonction de la seule possibilité d'atteindre un lieu donné, mais en regard aussi de la pénibilité ou de la difficulté de la mise en relation. Ce qui suppose que l'on doit considérer dans la définition la « qualité » de l'échange. [11]

L'accessibilité au loisir suppose donc, entre autres

- la possibilité d'accéder à une activité, à un lieu de pratique, à un équipement;
- la capacité de comprendre et de pratiquer;
- la qualité de la mise en relation et de l'échange.

L'accessibilité renvoie aussi à l'égalité des chances, à la notion du droit défini comme la faculté d'accomplir ou non quelque chose ou de l'exiger d'autrui, en vertu de règles reconnues. Elle se mesure par le maillon le plus faible; elle est qualifiée d'universelle lorsqu'il est possible pour n'importe quelle personne d'accéder, de pratiquer, d'échanger de façon équivalente mais, dans les faits, elle exige souvent des mesures spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes d'une partie de la population.

L'accessibilité est sans doute la valeur qui caractérise le plus le loisir public dans une société démocratique. Au Québec, la mission d'accessibilité au loisir public est inscrite dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002. Cette dernière stipule clairement à l'article 8, aux points 4 et 6, que les actions liées à la prévention de la pauvreté et à l'exclusion sociale doivent *« favoriser, pour les personnes en situation de pauvreté, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports »* en plus de *« soutenir les actions bénévoles et communautaires qui contribuent à l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté »*. [12]

---

10 Chênes, Denis, France-Télécom R&D, www.ocawa.com, site consulté le 20 juin 2007.
11 *Revue européenne de géographie*, www.cybergeo.eu, site consulté le 20 juin 2007.
12 Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, *L.R.Q.*, c.L-7, article 8.

Ce présent outil d'analyse de l'accessibilité peut être utilisé sous deux angles : celui de l'intervenant ou celui de l'utilisateur. Selon l'objectif poursuivi, les participants seront interpellés selon leur connaissance des concepts.

Quatre grands vecteurs véhiculent la notion d'accessibilité au loisir et en constituent ses dimensions essentielles : le vecteur temporel, le vecteur spatial (ou physique), le vecteur économique et le vecteur culturel.

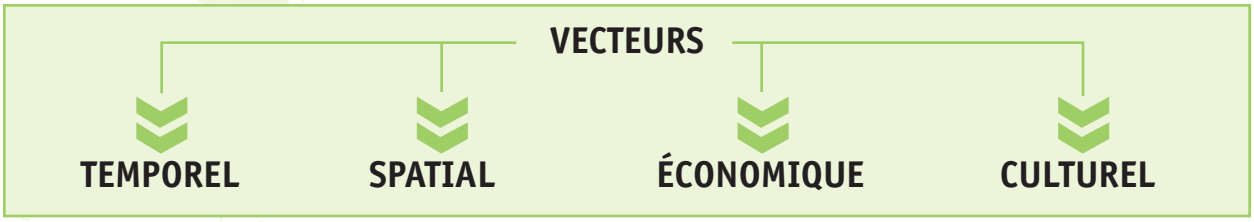

Les **personnes et les populations** rejointes ou à rejoindre sont au cœur de la notion d'accessibilité. Elles sont la finalité des mesures qui seront mises en place ou des **modes d'intervention** qui seront privilégiés (politique, gestion, animation, tarification, communication), pour que tel ou tel **objet** (territoire, services, information, activités, équipements...) soit effectivement accessible aux personnes d'une société donnée, avec sa démographie, les niveaux de revenu et d'éducation de la population, le degré de sécurité, autant d'éléments constituant l'**environnement** de l'accessibilité au loisir.

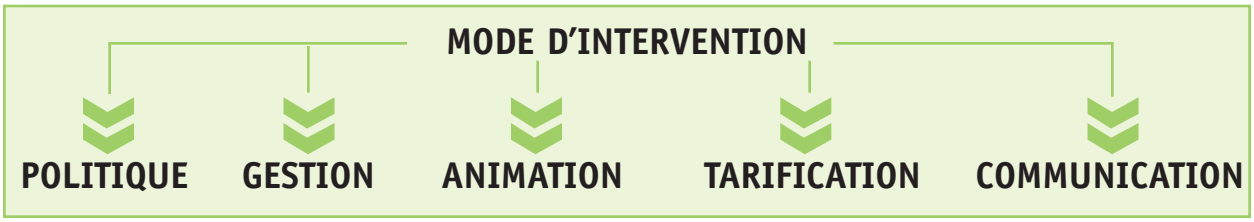

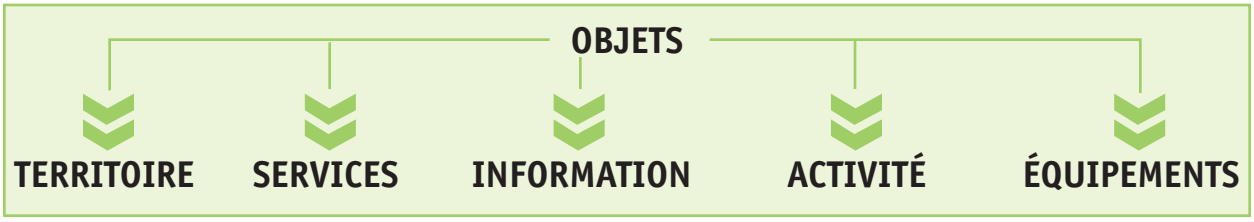

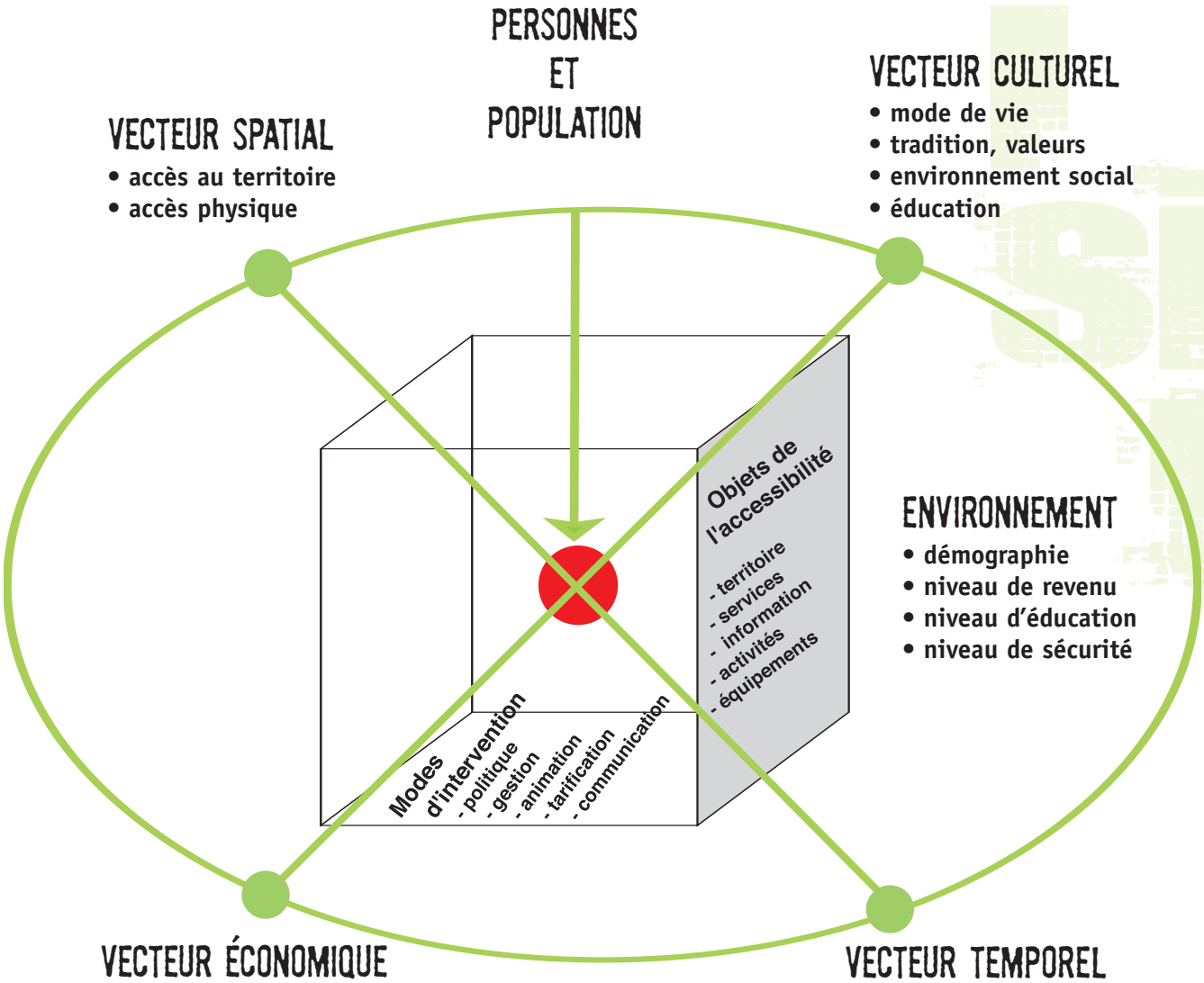
PERSONNES
ET
POPULATION
VECTEUR SPATIAL
• accès au territoire
• accès physique
VECTEUR CULTUREL
• mode de vie
• tradition, valeurs
• environnement social
• éducation
Objets de l'accessibilité
- territoire
- services
- information
- activités
- équipements
Modes d'intervention
- politique
- gestion
- animation
- tarification
- communication
ENVIRONNEMENT
• démographie
• niveau de revenu
• niveau d'éducation
• niveau de sécurité
VECTEUR ÉCONOMIQUE
• capacité de payer
• tarification
VECTEUR TEMPOREL
• temps libre disponible
• heures d'ouverture

2. Les vecteurs de l'accessibilité

2.1 Le vecteur temporel

Définition

Le vecteur temporel réfère au temps disponible qu'a le citoyen pour effectuer des activités de loisir. Il englobe aussi les périodes de temps, les plages horaires pendant lesquelles les activités, les espaces et les équipements sont accessibles.

DONNÉES STATISTIQUES ET FACTUELLES

Les jours fériés, chômés et payés

Le nombre de jours fériés, chômés et payés au Québec est de 8 jours [13] (y compris la Fête nationale).

TABLEAU 1 : JOURS FÉRIÉS ET VACANCES ANNUELLES LÉGALES [14]

	Jours fériés	Vacances annuelles légales
Corée	18 jours	3 semaines
États Unis	10-13 jours	*
Tunisie	12 jours	4 semaines
Canada	11 jours	2 semaines
France	11 jours	5 semaines
Suisse	8 jours	4 semaines
Royaume uni	8 jours	3 semaines
Chine	7 jours	10 jours

** la législation étasunienne ne comporte aucune indication quant aux congés annuels mais dans la pratique, on peut parler de 2 semaines en moyenne.*

Vacances annuelles au Québec selon la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., C.N.1.1)

- Moins d'un an - 1 jour par mois de service
- 1 an à 5 ans - 2 semaines
- 5 ans et plus - 3 semaines

---

13 La Commission des normes du travail, www.cnt.gouv.qc.ca, site consulté le 20 juin 2007.
14 Organisation mondiale du tourisme, *Changes in Leisure Time, the Impact on Tourism,* 1999.

Les vacances scolaires au Québec

TABLEAU 2 : VACANCES SCOLAIRES EN FONCTION DU NIVEAU SCOLAIRE

	Écoles primaires et secondaires	Collèges
La rentrée	dernière semaine d'août	3e semaine d'août
Vacances de Noël	2 semaines, fin décembre et début janvier	jusqu'à la 3e semaine de janvier
Relâche	1 semaine en février ou en mars	
La fin des classes	23 juin	mi-mai
Vacances d'été	de fin juin à août	de la mi-mai à la mi-août

- La population québécoise consacre environ neuf heures par semaine à des activités de loisir, sans compter le temps passé devant la télévision, et les hommes, les jeunes, surtout célibataires, les personnes retraitées ou inactives disposent de plus de temps que d'autres. [15]
- La durée normale de travail au Québec est de 40 heures par semaine.
- L'âge normal de la retraite est de 65 ans.
- 13 % des Québécois ne pratiquent pas des activités touristiques à cause du manque de temps. [16]
- Certaines garderies ouvrent leurs portes à 6 h 30 du matin et opèrent 7 jours sur 7.
- À l'exception de la période estivale, les bibliothèques de la Ville de Montréal ouvrent généralement le week-end.
- Les heures d'ouverture des commerces sont passées, en 12 ans, de 62 à 83 heures/semaine, une hausse de 33 %. [17]

---

15 Ministère de la Culture, Communications et Condition féminine, *Les habitudes culturelles des Québécois et des Québécoises*, www.mcc.gouv.qc.ca/statistique/pratiques_culturelles.htm, site consulté le 20 juin 2007.

16 Léger Marketing, *Les voyages touristiques des Québécois*. Analyse de questions prevenant d'une Étude-Omnibus réalisée en novembre 2003 pour le compte de la Société des attractions touristiques du Québec, en collaboration avec Festivals et Événements Québec, le Conseil québécois du loisir et l'ARUC en économie sociale.

17 La Pierre, Jean-Claude, « Où trouver le temps? », *Le Devoir*, 11 janvier 2005.

QUELQUES TENDANCES AU QUÉBEC

- Le temps de travail demeure stable, tout comme le temps de sommeil, mais le temps de loisir est en croissance. Comment expliquer ce paradoxe? En fait, le temps qui était considéré libre est de plus en plus organisé. [18]
- Une augmentation du nombre de personnes retraitées, qui restent toutefois actives et intéressées par des activités récréatives.

- Une augmentation des heures d'ouverture des commerces :
  - Les Québécois magasinent plus et ont moins de temps pour leurs loisirs, à moins que l'on considère le magasinage comme un loisir;
  - Les vendeurs ont moins de temps libres.
- Différents milieux réclament des modifications au calendrier scolaire.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Les horaires d'ouverture des équipements de loisir qui tiennent compte de la réalité et des tendances de la société québécoise.
- Les périodes, les heures et les durées d'ouverture des équipements de loisir qui respectent les spécificités culturelles des communautés minoritaires au Québec (shabbat, ramadan).
- Un calendrier scolaire adapté aux activités récréatives et touristiques.
- Des horaires de travail favorables au loisir et à la recherche d'un équilibre psychologique.
- Une augmentation de la durée des vacances annuelles légales.

QUESTIONS

- Dans votre milieu, quelles sont les heures d'ouverture des services et des équipements de loisirs?
- Le calendrier scolaire vous pose-t-il des problèmes?
- Est-ce qu'il y a des heures réservées à certains segments de la population?

---

18 Pronovost, Gilles, « Le temps, toujours le temps », *La Presse*, 10 décembre 2002.

2.2 Le vecteur spatial

Définition

Le vecteur spatial englobe à la fois la répartition de l'offre du loisir sur l'ensemble du territoire national (régions urbaine, rurale et périurbaine) et l'accessibilité physique aux sites, aux équipements et aux activités (notamment pour les personnes à capacité physique restreinte).

DONNÉES STATISTIQUES ET FACTUELLES

- Pour se rendre à Gaspé, un résident de Gatineau doit parcourir 1 124 km, tandis que ce même résident n'en parcourra que 178 de plus pour être à New York et pour se rendre à Miami, il aura parcouru 3 fois seulement le trajet Gatineau-Gaspé.
- La province de Québec s'étend sur un territoire de 1 667 441 km2. Sa superficie équivaut à celles de l'Espagne, du Portugal, de la France, de la Belgique, de la Suisse et de l'Allemagne réunis. [19]
- La province comporte 24 parcs nationaux (fédéraux et québécois) et un parc marin (parc Saguenay Saint-Laurent).
- Le train est lent et ne couvre pas toute la province.
- Le taux de possession de voitures chez les ménages au Québec est de 45,8 %. [20]
- L'autobus, souvent le seul moyen de transport disponible entre les collectivités, est souvent le moins dispendieux.
- Actuellement, 76,8 % des personnes de 15-64 ans vivant avec des incapacités, pratiquent une activité de loisir au moins deux fois par semaine. [21]

---

19 Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Situation et caractéristiques du Québec,* www.immigration-quebec.gouv.qc.ca, site consulté le 20 juin 2007.

20 Langlois, Simon, « Évolution de la consommation, les grandes tendances », *L'annuaire du Québec 2007*, Fides.

21 Ouellet, Marie-Claude, *Modèle de référence et défis pour la pratique d'activités de loisir chez les personnes handicapées,* Observatoire québécois du Loisir, septembre 2004.

QUELQUES TENDANCES AU QUÉBEC

- L'offre, ainsi que l'accessibilité des services en loisir pour les personnes à capacité physique restreinte, sont loin d'obtenir la même diversité et la même qualité en comparaison avec les autres citoyens. [22]
- Les principaux freins à l'accessibilité des activités de plein air sont les coûts d'équipements et de pratique, ainsi que l'éloignement des sites de pratique. [23]
- Un étalement urbain de plus en plus accentué crée une pression sur le développement des infrastructures de transport et des équipements de loisirs.
- Le covoiturage qui se développe surtout chez les jeunes est le moyen de transport le plus accessible entre les régions. Il est organisé par des associations spécialisées (Allo Stop, Communauto, etc.).

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Des équipements et des installations récréatives répartis d'une manière équitable sur le territoire national.
- Des horaires des transports publics adaptés à la programmation d'événements.
- Un transport, un accompagnement et un accueil adaptés aux besoins des personnes à capacité physique restreinte.
- Le respect de la capacité de support des milieux naturels afin de préserver les sites et la qualité des expériences.

QUESTIONS

- Y a-t-il des équipements de loisir absents dans votre région?
- Sur quelle base avez-vous choisi d'ouvrir votre établissement exactement à l'endroit où vous êtes aujourd'hui?
- Votre organisme respecte-t-il les normes quant à l'accès des personnes à capacité physique restreinte?

---

22 Ibid.
23 Chaire de Tourisme, *Inventaire et présentation des données québécoises et canadiennes en matière de plein air et de tourisme d'aventure,* UQAM, 2002.

2.3 Le vecteur économique

Définition

Le vecteur économique correspond à la part du revenu consacré par les gens ou les organisations aux loisirs, ainsi qu'aux tarifs fixés pour la pratique d'activités récréatives.

DONNÉES STATISTIQUES ET FACTUELLES

- Le revenu familial brut moyen était de 64 370 $ en 2001 au Québec. [24]
- Les dépenses moyennes des ménages à titre de loisirs culturels à atteint 2 812 $ en 2002 au Québec. [25]
- Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2003, 11,9 % des Québécois (890 000 personnes) étaient considérés pauvres. [26]
- Le taux de chômage au Québec a atteint 8 % en 2006 (5,9 % au Canada). [27]
- En avril 2007, on compte 341 421 ménages bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours. [28]
- Actuellement, le travail atypique touche entre 25 % et 30 % de la main d'œuvre québécoise; [29]
- En 2000, 9,8 % des dépenses des ménages était alloué aux loisirs (contre 8,8 % en 1992).
- Les raisons de non séjours touristiques des Québécois entre novembre 2002 et octobre 2003 sont pécuniaires (23 % des répondants), la surcharge de travail (13 %), le manque de temps (13 %), le manque d'intérêt (12 %) et des problèmes de santé (11 %). [30]

---

24 Statistiques Canada, *Le revenu au Canada,* 2001.
25 Institut de la statistique, www.stat.gouv.qc.ca.
26 Selon la mesure du panier de consommation (MPC).
27 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Statistiques sur les prestataires des programmes d'assistance sociale,* www.mess.gouv.qc.ca, site consulté le 25 juin 2007.
28 Ibid.
29 Ministère du Travail, *Rapport Bernier, « Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle 2003»,* www.travail.gouv.qc.ca.
30 Léger Marketing, op.cit.

QUELQUES TENDANCES AU QUÉBEC

- L'orientation utilisateur-payeur adoptée par plusieurs services publics a introduit une tarification dans de nombreux secteurs, notamment les parcs.
- Une expansion des services à bas prix, notamment dans les domaines de la restauration, de l'hébergement et du transport aérien.
- Le taux de chômage est en baisse, toutefois il touche plus les hommes que les femmes;
- Une augmentation des travailleurs à statut précaire.
- Les travailleurs atypiques se trouvent exclus de nombreux avantages et protections réservés aux salariés traditionnels.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Une tarification modulée et adaptée aux conditions socio-économiques des publics cibles.
- L'importance des subventions aux associations qui offrent un loisir accessible notamment aux personnes à faible revenu.
- L'adoption de mesures favorisant l'épargne pour les activités de loisir et de vacances (projet carte loisir-vacances).
- Des réductions et des rabais pour certains groupes de la population à certaines périodes.

QUESTIONS

- Consentez-vous des réductions pour certains segments de population?
- Votre organisme bénéficie-t-il d'un programme de subventions?

2.4 Le vecteur culturel

Définition

Le vecteur culturel fait référence aux connaissances, croyances, coutumes, valeurs, traditions et rites ainsi qu'à l'environnement social et à l'éducation qui influencent l'individu dans ses choix en matière de loisir.

DONNÉES STATISTIQUES ET FACTUELLES

- Le Québec accueille plus d'une centaine de communautés culturelles différentes. [31]
- Les concepts de loisir et de vacances sont intimement liés à la culture. À titre d'exemple, concernant le loisir touristique, les Européens et en particulier les Français ont une culture de vacances tandis que chez d'autres populations, voire d'autres cultures, la notion de vacances n'existe à peu près pas ou est associée à une activité de luxe.
- L'appréciation et, par la suite, la pratique d'une activité récréative sont reliées à la culture. Certains segments de la population préfèrent des activités à d'autres (exemple : le soccer plutôt que le baseball).
- Certains éléments culturels, comme le refus de la mixité des lieux ou le refus de laisser les enfants partir non accompagnés par exemple, peuvent empêcher les individus à s'adonner à des activités.
- Les motifs qui incitent les gens à faire du bénévolat sont semblables d'une culture à l'autre : soutien mutuel, réponse possible à un besoin, croyance personnelle, développement des compétences, croissance personnelle et réseautage. [32]
- De 1990 à 2002, en 12 ans, les prescriptions de Ritalin ont augmenté de 1 000 %. [33]

QUELQUES TENDANCES AU QUÉBEC

- Une montée de la culture spectacle et du vedettariat (télé-réalité, spectacles de masse, etc.);
- Une diversité culturelle plus forte due à l'immigration;
- Une influence grandissante des médias sur les choix de la population;
- Un individualisme grandissant qui multiplie les attentes et les aspirations.

---

31 Carrefour des Communautés au Québec, www.ccqc.ca, site consulté le 25 juin 2007.
31 Volunteer Zone Bénévoles, Document de travail 2005, Volunteer Bénévoles Canada.
31 Sévigny, Mario, *Pour l'amélioration de la santé et du mieux-être des Québécois ainsi que de l'économie québécoise,* Mémoire, février 2004.

LE NIVEAU D'ACCOMMODEMENT

Une mesure d'accommodement peut prendre diverses formes, notamment : [34]

- une exception ou une dérogation à une norme de fonctionnement;
- un aménagement particulier dans le temps (ex. : horaire adapté) ou dans l'espace (ex. : rampe d'accès).

Les mesures d'accommodement ne constituent ni un passe droit ni un privilège réservé aux minorités culturelles et religieuses mais elles s'appliquent à toutes les tranches de la population dites vulnérables ou davantage exposées à la discrimination, à l'exclusion, à la marginalisation.

INDICATEURS DE RÉALISATION

- Un équilibre entre le niveau d'accommodement et les activités de loisir favorisant l'intégration et les échanges entre les différentes communautés culturelles.
- Une programmation qui respecte les spécificités des différents segments de la population (communautés culturelles, personnes âgées de 50 ans et plus, jeunes, etc.).

QUESTIONS

- Votre programmation tient-elle compte des spécificités culturelles de la population?
- Votre public reflète-t-il la diversité ethnoculturelle du Québec?

---

34 Azdouz, Rachida, « Du hijab au kirpan : entre l'obligation d'accommoder et le choix de tolérer », *Intégration et scolarisation des élèves immigrants,* Colloque du 23 mai 2003, ministère de l'Éducation du Québec, www.mels.gouv.qc.ca, site consulté le 20 juin 2007.

3. Les personnes rejointes

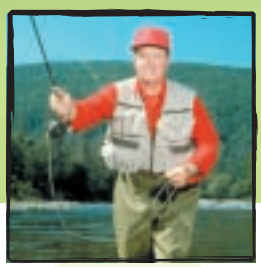

Pour identifier les différentes populations à rejoindre dans le cadre, par exemple, d'une politique d'appui à l'accessibilité, il est utile de faire intervenir les différents vecteurs de l'accessibilité identifiés auparavant.

3.1 Vues sous l'angle du vecteur temporel

Lorsque nous faisons intervenir le vecteur temporel, nous pouvons concevoir la population sous l'angle de l'âge. Nous pouvons donc distinguer entre les populations de jeunes, de personnes âgées de 50 ans et plus, de familles composées de différentes générations. Le vecteur temporel permet aussi de mettre en lumière les personnes qui disposent d'un temps libre supérieur à la moyenne de la population ou bien en déphasage par rapport au reste de la population : les parents au foyer, les travailleurs de nuit, les travailleurs à statut précaire.

DONNÉES STATISTIQUES ET FACTUELLES

- En 2001, les jeunes représentaient 13,2 % de la population québécoise avec un taux de chômage de 10,8 %.
- Les moins de 24 ans et les 65 ans et plus sont les deux populations qui pratiquent le moins d'activités touristiques.
- La part de la population de 65 ans et plus passera de 13 % en 2001 à 21,1 % en 2021. [35]
- Près de 80 000 personnes vivaient dans des résidences pour personnes âgées en 1997. [36]
- Le temps moyen que les parents québécois accordent à leurs enfants est passé de 16 heures/semaine en 1991 à 11 heures en 2001. [37]
- En 2001, le travail à temps partiel représentait 17,5 % de l'ensemble du travail. [38]

TABLEAU 4 : TYPOLOGIE DES FAMILLES AU QUÉBEC SELON L'ÉTAT CIVIL (1996) [39]

Familles biparentales	Pourcentage 76	Familles monoparentales	Pourcentage 24
Mariés	59,7	Père seul	4,4
Union libre	16,3	Mère seule	19,6

35 Institut de la statistique du Québec, *Rapport de dépendance : 2006-2051 : Projection, hypothèse, moyenne,* www.stat.gouv.qc.ca, site consulté le 25 juin 2007.
36 Richer, Jocelyne, « Québec va resserrer les contrôles sur les résidences pour personnes âgées », *Le Droit*, 11 décembre 2004.
37 « La dénatalité au Québec », Émission *Zone Libre,* Radio Canada, 28 novembre 2003.
38 Statistiques Canada, *Moyennes annuelles de la population active,* Cansim.
39 Langlois, Simon, « Familles et modes de vie - Les grandes tendances », *L'annuaire du Québec 2003*, Fides.

QUELQUES TENDANCES AU QUÉBEC

- À mesure que les enfants prennent de l'âge, le temps de loisir des parents augmente. [40]
- Des revendications en faveur de la semaine de quatre jours pour les jeunes familles, ou au moins des horaires plus flexibles (conciliation famille-travail).
- La catégorie la plus touchée par le chômage reste les jeunes de moins de 25 ans.
- Une augmentation du nombre de familles monoparentales et des familles recomposées après une rupture d'union.
- Le Québec a l'un des plus faibles taux de natalité des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).
- Une augmentation du travail à temps partiel.
- Dans certains milieux, il est bien vu d'empiéter sur ses jours de vacances et de travailler les fins de semaines. [41]
- La tendance du vieillissement de la population s'explique par l'arrivée de la génération du « baby boom » où l'espérance de vie s'améliore et malgré le vieillissement, les gens sont actifs plus longtemps.

3.2 Vues sous l'angle du vecteur spatial

Lorsque nous abordons les personnes sous l'angle du vecteur spatial, nous considérons les différentes populations sur l'ensemble du territoire national. Cette approche met en évidence les différences entre les populations urbaines, rurales, de banlieues (périurbaines) et de régions éloignées telles que le Grand Nord.

Le vecteur spatial fait également ressortir les problèmes qu'éprouvent les personnes à capacité physique restreinte et celles ne disposant pas d'un accès facile et peu coûteux pour accéder à leurs activités de loisir.

DONNÉES STATISTIQUES ET FACTUELLES

- 61 % de la population québécoise se concentre dans les régions de Montréal, Québec et Hull/Gatineau. [42]

---

40 Pronovost, Gilles, « Temps libre et loisir en milieu familial », Observatoire québécois du loisir, janvier 2004.
41 Anctil, Hervé, « Des vacances pour tous – entrevue avec Louis Jolin », Revue Notre-Dame (RND), juillet-août 2002.
42 3 666 300 à Montréal, 723 000 à Québec et 285 400 à Gatineau. Institut de la statistique du Québec, *Le Québec chiffres en main*, www.bdsq.gouv.qc.ca, site consulté le 25 juin 2007.

TABLEAU 5 : DISPERSION DE LA POPULATION DES PERSONNES À CAPACITÉ PHYSIQUE RESTREINTE EN FONCTION DE L'ÂGE [43]		
Groupe d'âge	**Nombre**	**Pourcentage**
0 - 15 ans	76 700	7,67 %
15 - 34	127 200	12,72 %
35 - 64	361 200	36,10 %
65 ans et plus	435 300	43,51 %

TABLEAU 6 : VARIATION DE LA POPULATION SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES AU QUÉBEC ENTRE 1991 ET 2000 [44]					
Région	Gaspésie – Île de la Madeleine	Côte Nord	Abitibi – Témiscamingue	Laval	Laurentides
Variation de la population 1991 - 2000	- 7,8 %	- 4,3 %	- 3,1 %	+ 10,2 %	+ 21,8 %

QUELQUES TENDANCES AU QUÉBEC

- L'absence de densité de population explique la faiblesse de l'offre de loisirs.
- Le taux de personnes à capacité physique restreinte devrait augmenter dans une perspective de vieillissement de la population et plusieurs personnes de ce segment de la population disposent de plus de temps et d'argent pour leurs loisirs.
- Les principaux obstacles à la participation aux loisirs des personnes à capacité physique restreinte sont les facteurs d'ordre psychologique, sociologique et économique propres à chaque individu et les facteurs d'ordre environnemental. [45]

---

43 Office des personnes handicapées du Québec, www.ophq.qc.ca, site consulté le 25 juin 2007.
44 Langlois, Simon, « Aspects démographiques - les grandes tendances », *L'annuaire du Québec 2003*, Fides.
45 Ouellet, Marie-Claude, op.cit.

3.3 Vues sous l'angle du vecteur économique

Lorsque nous faisons intervenir le vecteur économique, différents groupes ressortent, notamment les populations aux revenus modestes ou ne disposant pas d'un revenu stable. Nous pouvons évoquer les jeunes, les étudiants, les personnes retraitées qui disposent d'un revenu instable ou fluctuant, les familles monoparentales ou à plusieurs enfants, les personnes à capacité physique restreinte, ainsi que les personnes à la recherche d'un emploi.

DONNÉES STATISTIQUES ET FACTUELLES

- 8,4 % des Québécois ont eu recours à l'aide sociale en 2003. [46]
- Avec les coupures dans le régime d'aide financière aux étudiants, la dette moyenne d'un étudiant au Québec passera de 14 000 $ à 21 500 $ [47] contre 19 500$ [48] pour le reste du Canada;
- Selon la CSN, en 2003, les emplois précaires, à temps partiel, contractuels et à domicile représentent près de 31 % de l'emploi total. [49]
- En 2000, 41,2 % des personnes à capacité physique restreinte vivent sous le seuil de la pauvreté comparativement à 22 % de la population sans handicap. [50]
- Traditionnellement, des revendications se font pour des augmentations salariales et non pour l'augmentation du temps légal de vacances.
- Les non vacanciers sont ceux qui disposent des revenus les plus modestes et sont les moins scolarisés.
- De 1993 à 1998, 30,7 % des personnes monoparentales, 33,9 % des personnes seules âgées de 45 à 59 ans, 31,3 % des immigrants récents, 27,5 % des personnes avec handicap, 15,6 % des autochtones hors réserve comparativement à seulement 4,4 % chez les autres groupes de la population, ont conservé un revenu sous le seuil de la pauvreté après impôts. [51]
- En 1998, 27,1 % de la population à faible revenu était des familles monoparentales. C'est le groupe le plus touché, suivi par les personnes vivant seules (23,2 %).

QUELQUES TENDANCES AU QUÉBEC

- Des revendications du droit aux vacances pour tous notamment pour les sans emploi.
- Une augmentation du nombre d'emplois précaires, à temps partiel, contractuels, sur appel, autonomes, à domicile et faiblement rémunérés.
- Une augmentation du taux d'endettement des jeunes et des étudiants.

---

46 Ministère de l'Emploi et Solidarité sociale, www.mess.gouv.qc.ca, site consulté le 25 juin 2007.
47 Bouchard St-Amant, Pier-André « Une coupure qui hypothèque l'avenir des jeunes », *Le Droit*, 30 août 2004.
48 Ibid.
49 « La CSN appuie le rapport Bernier sur le travail précaire », *Le Soleil*, lundi 10 février 2003.
50 Schetagne, Sylvain, *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec,* Conseil canadien de développement social, 2000.
51 Ministère de l'Emploi et Solidarité sociale, *Stratégie nationale de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale,* 2002.

3.4 Vues sous l'angle du vecteur culturel

Sous l'angle du vecteur culturel, nous pouvons distinguer les personnes selon leurs origines culturelles, ethniques, religieuses. Nous nous référons ainsi à leurs connaissances, leurs croyances, leurs coutumes, leurs traditions et leur éducation. Nous sommes notamment amenés à considérer les besoins des minorités culturelles, des populations autochtones, des nouveaux arrivants.

D'une part, le vecteur culturel influence la disposition des personnes à s'adonner à des activités de loisir. Nous pouvons distinguer, par exemple, les populations avec un fort attachement aux loisirs, comme les populations d'origine européenne, et les populations qui associent le loisir à une activité de luxe comme les populations d'origine asiatique. Par ailleurs, la question générationnelle prend toute son ampleur sous ce vecteur. Il faut alors considérer les besoins et les attentes des différentes générations en ce qui a trait à la programmation. De plus, l'orientation sexuelle ainsi que les attitudes et les modes de vie qui en découlent doivent être pris en compte dans un contexte d'accessibilité aux activités de loisir.

D'autre part, la culture peut renvoyer à la capacité de compréhension de chacun. Les multiples programmations et activités peuvent ne pas être comprises ou ne pas être adaptées à toute la population.

DONNÉES STATISTIQUES ET FACTUELLES

- Le nombre de Québécois nés à l'étranger a atteint 8,7 % en 1991.
- 58 % des nouveaux arrivants sont indépendants et viennent seuls.
- En 2001, les minorités visibles représentaient 7 % de la population de la province contre 19,1 % en Ontario; toutefois, 13,6 % de la population de la ville de Montréal se considère faisant partie de cette catégorie. [52]
- Le tier des immigrant qui se sont installés au Québec en 2001 ne parlaient ni français ni anglais. [53]
- En 2003, les Inuits, nation autochtone non amérindienne, comptaient 10 024 personnes vivant dans 14 villages nordiques. [54]
- Au Québec, 72 % des Amérindiens vivent dans les collectivités délimitées appelées traditionnellement réserves.
- La population gaie et lesbienne de Montréal compte près de 300 000 individus. [55]
- Au Québec, on estime que 33 000 personnes présentant une déficience intellectuelle ont besoin de services spécialisés ou d'un soutien particulier. [56]

---

52 Site de Statistiques Canada, www.statcan.ca.
53 Langlois, Simon, « Aspects démolinguistiques - Les grandes tendances », *L'annuaire du Québec 2003*, Fides.
54 Secrétariat aux Affaires autochtones : www.autochtones.gouv.qc.ca, site consulté le 25 juin 2007.
55 Tiré du site : www.wildemarketing.com, site consulté le 27 juillet 2007.
56 Ministère de la Santé et Services sociaux, www.msss.gouv.qc.ca, site consulté le 25 juin 2007.

QUELQUES TENDANCES AU QUÉBEC

- Les Québécois des communautés culturelles prennent moins de vacances que l'ensemble de la population québécoise. [57]
- Les activités traditionnelles de chasse et de pêche sont considérées comme des droits ancestraux des Amérindiens.
- Depuis les années 1970, le Québec accueille des immigrants de tous les horizons tandis qu'avant cette date leur origine était plutôt européenne.
- Les enfants d'immigrants qui ont fréquenté l'école francophone se comportent sur plusieurs plans comme les Québécois dits « de souche ».

INDICATEURS DE RÉALISATION AU REGARD DES PERSONNES REJOINTES

- Un niveau d'accommodement approprié.
- Des lieux de rassemblement en nombre suffisant (centres communautaires, maisons de jeunes, auberges de jeunesse, espaces, parcs publics, etc.).
- Une programmation adaptée aux besoins des jeunes et aux nouvelles tendances.
- Une priorité aux jeunes familles pour choisir les dates des vacances correspondant au calendrier scolaire.
- Des activités récréatives qui prennent en compte les différentes traditions et cultures des populations visées.
- Des tarifs adaptés aux familles (notamment nombreuses), aux jeunes, aux personnes à capacité physique restreinte, aux personnes âgées et à toute population réticente par rapport aux activités de loisir.
- Des mesures comme la Carte loisir-vacances favorisant l'épargne pour les loisirs et les vacances.
- Les périodes, les heures, la durée d'ouverture, la programmation et les commodités respectant les spécificités culturelles des communautés minoritaires au Québec (shabbat, ramadan, menus végétariens, halal, casher, menus pour enfants).
- Du personnel formé qui aide les personnes âgées à découvrir l'expérience de loisir dans les meilleures conditions.
- Un transport, un accompagnement et un accueil adaptés aux besoins des personnes à capacité physique restreinte;
- Une formation du personnel et des bénévoles pour l'accueil et l'accompagnement des personnes à capacité physique restreinte lors du choix et de l'utilisation des produits récréatifs.
- L'accès pour les populations autochtones, en tant que populations visitées, aux produits touristiques et récréatifs offerts dans leurs régions.

---

57 Jolin, Louis, « Le comportement des communautés culturelles du Québec en matière de vacances et de tourisme », article écrit à partir d'une étude effectuée par le Groupe DBSF pour le Bureau international du tourisme social (BITS) – Amériques, 1996.

QUESTIONS AU REGARD DES PERSONNES REJOINTES

- Est-ce que vous visez un segment spécifique ou plutôt l'ensemble de la population?
- Offrez-vous des forfaits familiaux, si oui, ces forfaits englobent-ils les familles monoparentales?
- Faites-vous attention à ne pas mélanger certains groupes pour la même activité et les mêmes périodes (personnes âgées cherchant le calme avec les enfants en camps de vacances)?
- Votre établissement préserve-t-il l'intimité de vos participants (les salles de bain, les chambres, les douches, les vestiaires)?
- Comment avez-vous fixé les heures d'ouverture de votre établissement?
- Que faites-vous pour vérifier l'adéquation des heures d'ouverture avec les besoins de vos participants?
- Formez-vous le personnel de contact pour encadrer adéquatement les personnes aux besoins particuliers (personnes âgées et personnes à capacité physique restreinte)?
- Que faites-vous pour mesurer la satisfaction de votre public par rapport au service de loisir offert?
- Connaissez vous la composition et l'évolution de la population de votre région?
- Avez-vous pris le temps de découvrir les besoins de vos participants?
- Mesurez-vous la fréquentation et le niveau de retour de vos participants?
- Que faites-vous pour relancer les anciens participants?
- Demandez-vous aux anciens participants pour quels motifs ils ont cessé les activités?
- Quelles sont les différentes actions que vous menez afin d'attirer de nouveaux utilisateurs?

4. Les objets de l'accessibilité

4.1 Le territoire

Définition

Le territoire est l'espace où vivent des populations. Cet espace peut être aménagé ou non, protégé ou non, et peut regrouper des sites, des rivières, des montagnes ou des espaces pouvant accueillir des activités récréatives et de loisir. D'après le dictionnaire Larousse, c'est une étendue de terre dépendant d'un État, d'une ville, d'une juridiction, etc.

DONNÉES STATISTIQUES ET FACTUELLES

- Le réseau des centres de vacances familiales compte 30 sites de vacances accessibles répartis sur le territoire de 10 régions touristiques du Québec mais seulement 4 régions sur 10 comptent une forte concentration de camps : Estrie, Lanaudière, Laurentides et Mauricie. Les autres régions n'en comptent qu'un seul chacune. [58]
- Au Québec, il y a 425 arénas réparties comme suit : 163 à Montréal, 67 à Québec, 49 dans les Cantons de l'Est, 43 dans l'Est du Québec, 30 en Abitibi-Témiscamingue, 23 au Saguenay-Lac-St-Jean/Chibougamau-Chapais, 19 en Outaouais, 17 en Mauricie et 11 en Côte-Nord; [58]
- Plusieurs cours d'eau sont pollués et les berges de plusieurs lacs sont privatisées, ce qui limite énormément l'accessibilité de ces attraits. [60]
- Au Québec, les autoroutes sont gratuites et l'essence est moins chère qu'en Europe, par exemple.

---

58 Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF), www.vacancesfamiliales.qc.ca, site consulté le 25 juin 2007.
59 Association québécoise des arénas et installations récréatives et sportives (AQAIRS), www.aqairs.ca, site consulté le 27 juillet 2007.
60 Couture, Maurice, « Écotourisme », *Téoros*, vol. 21, no 3, automne 2002.